

Info Marché du lait**Berne, le 29 novembre 2013**

Prix indicatif A de 71,00 centimes pour le lait de centrale de janvier à mars 2014

Les membres du comité de l'Interprofession du lait n'ont pas pu se mettre d'accord, en novembre 2013, sur un nouveau prix indicatif A du lait de centrale pour les mois de janvier à mars 2014. Selon le mécanisme convenu, c'est donc l'indice extrapolé des prix du lait de centrale de la branche de 71,00 centimes par kilogramme franco quai du transformateur (départ ferme au moins 69,32), calculé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) sur mandat de la branche, qui s'appliquera.

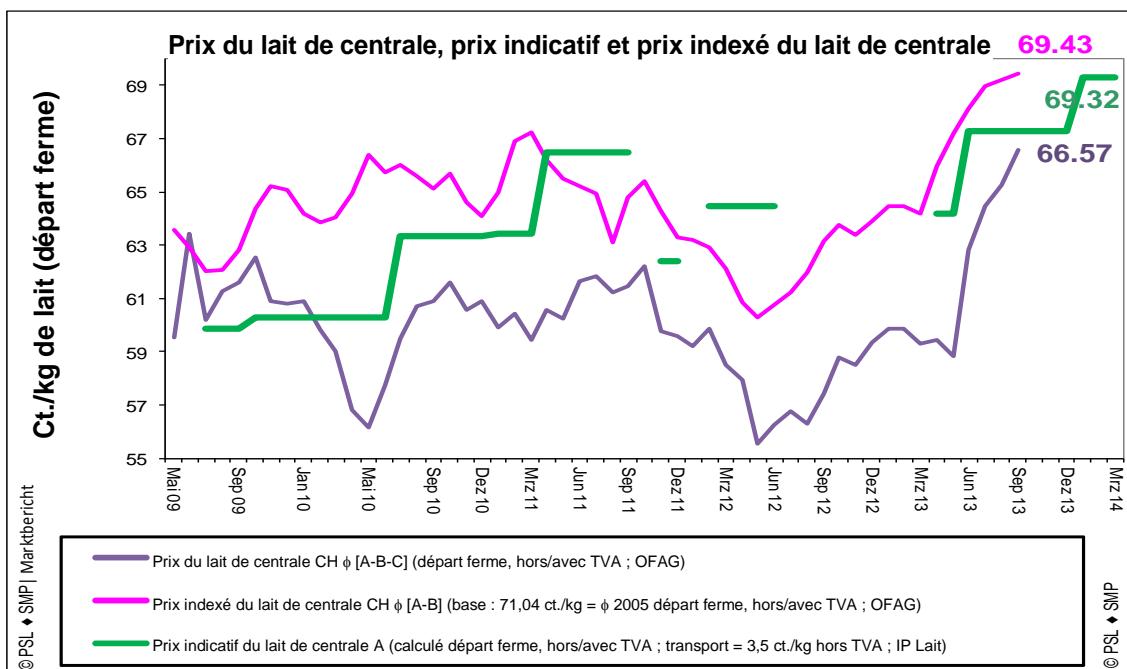
Weststrasse 10
Postfach
CH-3000 Bern 6

Telefon 031 359 51 11
Telefax 031 359 58 51
smp@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk

Dans leur estimation prospective commune de la situation, les représentants des producteurs avaient constaté qu'il existait une possibilité d'augmentation. C'est pourquoi une augmentation du prix de 3 centimes par kilo aurait été justifiée. Voici les éléments déterminants qui ont conduit à cette appréciation tablant sur une offre toujours relativement restreinte :

- Le cheptel laitier compte actuellement env. 12 000 têtes de moins par rapport à l'effectif de l'année passée,
- L'effectif de vaches mères compte actuellement 8000 têtes de plus par rapport à l'effectif de l'année passée ; les étables sont donc toujours occupées !
- De plus, on abat actuellement beaucoup de vaches,
- Jusqu'au printemps prochain, il faut certainement considérer la qualité du fourrage (hivernal) comme étant inférieure à la moyenne (mauvaise).
- La PA 2014-17, qui entraînera aussi une extensification de la production laitière, entrera en vigueur en janvier 2014,
- En outre, la dernière valeur d'indice disponible est de 71,20 centimes (franco rampe) ou 69,43 (départ ferme), avec une légère tendance à la hausse, et elle est légèrement supérieure au chiffre qui a maintenant été décidé (69,32 centimes départ ferme),
- La situation du marché au plan national et international ne donnait aucunement lieu à préoccupation. Au contraire, les estimations continuent de qualifier le marché de porteur.



Le consensus n'a finalement quand même pas pu être obtenu, ce qui fait que c'est le mécanisme décidé, qui correspond à une augmentation de 2 centimes par kilo, qui entrera en vigueur. Les producteurs de lait s'attendaient à mieux ; c'est la volonté qui manquait. Ainsi, on n'a pas (encore) pu percevoir de tendance annonciatrice de Noël. Pour les producteurs de lait, il est maintenant primordial que la décision soit appliquée immédiatement et intégralement dans les régions.

Les prochaines négociations du prix indicatif auront lieu à la fin février 2014.

Hanspeter Kern, André Aeby, Stefan Hagenbuch ; représentants de la FPSL au comité de l'IP Lait.

